

Denis Fégné votera la motion de censure déposée par la Gauche, en responsabilité pour protéger les Français

Ce mercredi 4 décembre, Denis Fégné votera la motion de censure déposée conjointement par les groupes de gauche. Par ce vote, le député de la 2e circonscription des Hautes-Pyrénées ne fait pas le pari du chaos institutionnel, au contraire, il souhaite apporter une issue et des solutions.

Lors de sa nomination, Michel Barnier avait annoncé une nouvelle méthode de gouvernement reposant sur le compromis et la concertation. Par ailleurs, il avait également indiqué que le projet de budget 2025 était « perfectible ». Au terme de deux mois de débats budgétaires, Denis Fégné et son groupe socialistes et apparentés ne peuvent regretter que cette méthode n'ait jamais été mise en application.

À aucun moment, le Premier ministre n'a cherché à lier le dialogue avec les groupes de gauche, malgré plusieurs demandes. Michel Barnier a préféré faire du Rassemblement national son interlocuteur exclusif.

Pourtant, **Denis Fégné et ses collègues socialistes, ainsi que d'autres parlementaires, avaient porté des amendements responsables permettant à la fois d'épargner d'efforts les Français les plus modestes, de financer des services publics de proximité et de réduire le déficit public du pays.**

Pour le projet de loi de finances de la sécurité sociale, Denis et les députés de la gauche souhaitaient que le gouvernement maintienne l'indexation de toutes les pensions de retraite ; l'augmentation du budget de l'hôpital public et de celui destiné aux personnes âgées en perte d'autonomie afin de préserver les moyens de fonctionnement des établissements de santé, des EHPAD et des services à domicile, qui font tous face à une crise systémique.

Pour le projet de loi de finances, les exigences portaient sur le rétablissement de l'exit tax et de l'ISF et le relèvement du taux de la flat tax ; la confirmation de l'abandon de l'augmentation des prix de l'électricité voté au Sénat ; l'abandon de la suppression de 4 000 postes de professeurs à la rentrée 2025 ;

À Paris, le 3 décembre 2024

l'abandon définitif des projets d'augmentation du nombre de jours de carence et de journées de solidarité des travailleurs ou encore la suppression des économies considérables imposées aux collectivités territoriales et donc sur les services publics du quotidien (crèches, EHPAD, collèges, etc.) et sur la transition écologique (fonds vert notamment).

Face à l'absence de prise en compte de ces propositions, Michel Barnier ne laisse pas d'autres choix en engageant le 49.3 que de voter, en responsabilité, la censure du gouvernement.

Cette motion de censure n'est pas une fin en soi, elle n'est pas non plus un outil qui vise à la déstabilisation. Denis Fégné n'a jamais fait le pari du chaos institutionnel. Les institutions de la 5e République sont résilientes, les mécanismes constitutionnels permettent de faire face à ce contexte : les fonctionnaires continueront à être payés, les impôts pourront être prélevés et les soins continueront à être remboursés. Monsieur Michel Barnier et les responsables politiques du bloc central ne doivent pas jouer avec les peurs des Françaises et des Français.

La responsabilité des socialistes est d'apporter une issue favorable pour l'ensemble des concitoyens et une solution politique permettant la stabilité, le changement de cap et l'apaisement dont le pays a besoin (pouvoir d'achat, retraites, défense des services publics, urgences climatiques, logement, justice sociale...).

Le futur Premier ministre devra construire avec le Parlement, ainsi qu'avec les partenaires sociaux, une méthode, un chemin de dialogue et d'actions concrètes. **C'est une construction politique nouvelle qu'il faut désormais mettre en œuvre avec une Gauche rassemblée et ouverte au compromis, au service des Français.**

Denis Fégné

Député de la 2e circonscription des Hautes-Pyrénées

Contact presse : Antoine Bulard - 06 67 66 40 18 - antoine.bulard@clb-an.fr